

DANS CE NUMÉRO :

Le portrait régional	2
L'état de la situation	3
Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages	4
Comité du bassin versant de la Rivière Salvail	5
Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal	6
Comité de la Rivière Noire	6
Comité des bassins versants des Douze et Métairie	7
Comité des bassins versants Delorme et Ferré	8
Comité de bassin versant du Ruisseau Corbin	8
Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines	9
Les bandes riveraines	9
Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet	11
En conclusion...	12

Mot du préfet

En 2013, les États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska ont permis de constater que les différents intervenants impliqués dans la protection de ce bassin versant étaient décidés à travailler ensemble pour l'obtention d'écosystèmes mieux équilibrés.

Les bandes riveraines ainsi que la qualité de l'eau des rivières Yamaska et Richelieu préoccupent le conseil des maires de la MRC des Maskoutains depuis plusieurs années. À partir de 2010, en concertation avec l'UPA, la MRC a travaillé au démarrage de comités de bassin versant sur son territoire. L'embauche d'une agente de liaison a permis d'appuyer les comités de bassin versant dans la gestion quotidienne de leurs activités.

La vision novatrice de la MRC des Maskoutains en matière de gestion de l'eau par bassin versant permettra une amélioration de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des paysages ruraux par la mise en place de projets pensés et réalisés par des citoyens qui se mobilisent autour de ces enjeux. La MRC considère important que le changement vienne des citoyens, ce qui aide à créer un sentiment d'appartenance.

Il faut de la détermination, une volonté de changement et un amour profond de son milieu pour s'impliquer dans un comité de bassin versant. En mon nom personnel et au nom des membres du conseil de la MRC, je tiens à remercier tous les administrateurs des comités de bassin versant pour leur implication à titre de bénévoles.

Ce bulletin vous permettra d'en connaître davantage sur eux et peut-être aussi, de vous identifier à tous ces bénévoles. Je vous invite à le partager et ainsi, à favoriser l'engagement citoyen.

Bonne lecture!



Francine Morin
Préfet de la MRC des Maskoutains

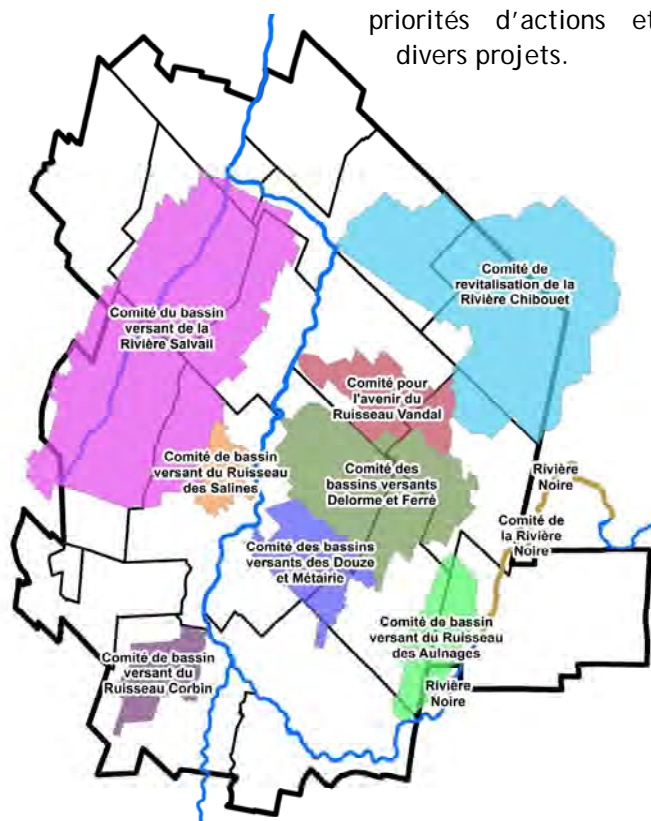
Le portrait régional

Le territoire de la MRC des Maskoutains, d'une superficie de 1 310 km², est drainé par 2 500 km de cours d'eau. Ce réseau hydrologique complexe a une importance primordiale pour l'agriculture de la région. La rivière Yamaska, qui traverse la MRC et accueille 88 % de l'eau de ce réseau, subit donc beaucoup de pression due à la quantité, à la vitesse et à la qualité de l'eau, qui provient majoritairement des terres agricoles. Il y a plusieurs décennies, des travaux de redressement de cours d'eau, de déboisement et de drainage intensif des terres agricoles ont été réalisés. Ils étaient indispensables à la prospérité de l'agriculture. La région n'aurait probablement pas le succès agricole connu sans ces

importantes modifications apportées au territoire. Aujourd'hui, neuf comités de bassin versant sont actifs sur le territoire de la MRC des Maskoutains, ce qui

représente un peu moins de 60 % du territoire.

Ce bulletin vous permettra à la fois d'identifier le ou les comités près de chez vous, mais aussi de connaître leurs priorités d'actions et leurs divers projets.



En 2013, la MRC des Maskoutains a produit une vidéo qui met en valeur le travail des bénévoles et des intervenants actifs au sein des comités de bassins versants.

La MRC des Maskoutains vous invite à visionner cette vidéo promotionnelle intitulée:

Les comités de bassin versant / Source de changement à l'adresse:

www.mrcmaskoutains.qc.ca/territoire-cours-eau/cours-eau

De plus, vous y trouverez la liste complète des comités de bassin versant et leurs administrateurs.



L'état de situation

Selon des données provenant du Réseau-rivières du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le piètre état de la rivière Yamaska entraîne une urgence d'agir et la MRC des Maskoutains en est consciente. Les échantillons analysés par les différents ministères démontrent que, sur la presque totalité du territoire, la qualité de l'eau varie de douteuse à très mauvaise. Sur tout le territoire de la MRC, l'indice de qualité de l'eau est très mauvais. On y trouve un mélange de BPC, de DDT, de pesticides, de phosphore et de coliformes fécaux. Cette pollution concerne non seulement les riverains, mais aussi toute la population du bassin versant. Plusieurs milliers de personnes de la MRC consomment l'eau en provenance de cette rivière ou de l'un de ses affluents. De plus, la rivière Yamaska traverse des terres cultivables parmi les plus fertiles du Québec. L'eau est utilisée pour irriguer un bon nombre d'aliments distribués un peu partout en Amérique du Nord. Toujours selon les données du Réseau-rivières, ce sont l'agriculture intensive, les installations sanitaires privées non conformes et les industries qui rejettent des eaux de procédé, de même que les stations d'épuration des eaux usées et leurs

nombreux épisodes de surverse qui font de cette rivière, un milieu pollué. Ces sources de pollution s'additionnent jusqu'au fleuve Saint-Laurent, dégradant la qualité de l'eau d'amont en aval. Et les conséquences se répercutent sur l'ensemble du territoire : tous les lacs du bassin vieillissent prématurément et sont victimes d'épisodes d'algues bleu-vert et la biodiversité est grandement affectée sur l'ensemble du territoire. De plus, on estime que près de 40 % des infections intestinales de type Giardiase recensées sur le territoire de la Yamaska seraient liées à la consommation d'eau d'aqueduc. Certains pensent que la rivière est condamnée à être polluée à jamais, et qu'espérer l'assainir est illusoire. Si nous n'améliorons pas nos pratiques, nous aggraverons la situation et la transmettrons aux générations suivantes. La pollution, à cette échelle, représente un fardeau



économique. Plus la qualité de l'eau est mauvaise à la source, plus son traitement coûte cher afin de respecter les exigences réglementaires. Pour retrouver une eau de qualité et des rivières en santé, les solutions doivent être spécifiques et les actions concertées.

Nous vous invitons à visionner la vidéo Urgence Yamaska à l'adresse:

www.obv-yamaska.qc.ca/portrait-du-bassin-versant

« La pollution, à cette échelle, représente un fardeau économique. Plus la qualité de l'eau est mauvaise à la source, plus son traitement coûte cher afin de respecter les exigences réglementaires. »



Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages

Actif depuis 2002, le Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages (CBVRA) est l'un des comités les plus connus en Montérégie. Gagnant de plusieurs prix et mentions, il sert souvent d'exemple au sein d'autres comités et organismes environnementaux. D'une superficie de 30 km², ce bassin versant est 100 % agricole. Les agriculteurs y ont démontré à plusieurs reprises leur volonté collective de favoriser les bonnes pratiques et d'assurer le respect de la faune et de l'environnement. De 2005 à 2010, le CBVRA a été l'un des dix premiers projets subventionnés par le



Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la Faune du Québec. Avec l'aide d'un chargé de projet, les agriculteurs du bassin versant ont réalisé plusieurs aménagements de lutte à l'érosion, de bonification des bandes riveraines et de plantations d'arbres et arbustes. Les producteurs ont été sensibilisés aux bonnes pratiques agricoles de conservation des sols. Ce territoire est souvent considéré comme un emplacement de choix pour certains projets spéciaux ou études. Les membres de ce comité de bassin versant sont fiers des projets accomplis, car ils ont permis l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité, un phénomène qui s'est notamment



traduit par le retour de certaines espèces de poissons. Toujours actif, ce comité réalise encore certains projets et assure le suivi de la qualité environnementale du bassin versant. Il est formé d'agriculteurs et de quelques collaborateurs, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Un coup de pouce pour la flore

Même après plus de dix ans, certains nouveaux projets sont planifiés par les administrateurs du CBVRA. Depuis le début, ces agriculteurs participent aux corvées de nettoyage des embâcles qui nuisent à l'écoulement de l'eau et créent de nombreux décrochements de berges. La récurrence du phénomène a incité le comité à passer à l'action. En 2014, il a obtenu un soutien financier de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) pour réaliser des aménagements conseillés par un ingénieur forestier. La présence d'érables à Giguère sur près de 75 % de la superficie des bandes riveraines du ruisseau crée une problématique. Cette variété non indigène croît très rapidement, ce qui empêche les essences indigènes de se régénérer et freine la croissance des nouvelles plantations. De plus, cet arbre casse facilement étant donné sa vulnérabilité face aux

vents et aux glaces. En 2015, grâce à un suivi de la FFQ, le comité a obtenu un peu plus de 6 000 \$ pour la restauration de la branche principale du Ruisseau des Aulnages. Plus de 350 arbres nobles ont été plantés dans dix trouées étendues sur 5 km de ruisseau, et ce, avec la participation des élèves d'Opération PAJE (Programme d'Action Jeunesse en environnement). Ces plantations matures feront compétition à cette variété et donneront un coup de pouce à la flore du secteur.



Qu'est-ce qu'un bassin versant?



Un bassin versant est une aire délimitée par une ligne de partage des eaux à l'intérieur de laquelle toute l'eau tombée alimente un réseau hydrographique.

Un comité de bassin versant est un regroupement de citoyens et d'utilisateurs qui se mobilisent pour travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau dudit bassin versant.

Ce sont des bénévoles qui contribuent à améliorer la qualité de vie de leurs milieux respectifs. Les comités de bassin versant sont des organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués et indépendants qui travaillent en partenariat avec tous les acteurs du milieu. Ils priorisent les actions terrains.



Comité du bassin versant de la Rivière Salvail

Le bassin versant de la rivière Salvail a une superficie de 207 km², presque entièrement cultivée par plus de 200 producteurs agricoles. La rivière Salvail débute son parcours dans la municipalité de La Présentation et elle traverse ensuite la municipalité de Saint-Jude pour se déverser dans la rivière Yamaska, à la hauteur de la municipalité de Saint-Louis. Son bassin versant touche six autres municipalités, dont Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu, toutes deux dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu. Le Comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS) a été créé en 2010. Il résulte d'une importante conscientisation de la population face à la dégradation de la qualité de l'eau de la rivière et aux diverses problématiques vécues, dont plusieurs glissements de terrain. Il est le plus grand bassin hydrologique couvert par un comité de citoyens de la MRC des Maskoutains. Comptant



13 bénévoles, ce comité se réunit dans le but d'améliorer la qualité de ce milieu et pour permettre de nouveau l'accès à une rivière unique en Montérégie. Depuis 2010, le comité a organisé plusieurs corvées de nettoyage des embâcles dans la rivière et une demi-journée éducative avec les élèves de l'école primaire. Il a également publié plusieurs chroniques de sensibilisation.



Une caractérisation de près de 60 % du territoire, réalisée par des agronomes en 2012, a permis de faire ressortir les enjeux du territoire,

dont l'un particulièrement important, celui du respect des bandes riveraines. C'est pourquoi le CBVS a conçu une affiche pour les propriétaires riverains désirant promouvoir leurs bonnes actions et le respect des bandes riveraines. Dès l'automne prochain, il sera possible de l'apercevoir en bordure des champs ou près des résidences. L'amélioration de ce grand territoire est un travail de longue haleine, mais le CBVS est conscient que chaque action permettra aux générations futures de profiter de ce magnifique territoire.



Une rivière unique à découvrir

Grâce à un investissement de plus de 60 000 \$, dont la majeure partie provient du Fonds du pacte rural maskoutain, le comité travaille présentement à son projet d'accessibilité à la rivière. La rivière Salvail est un cours d'eau unique en Montérégie par sa morphologie enclavée parmi des vallons boisés et son remarquable parcours sinueux. Cette rivière possède un potentiel navigable d'environ 25 kilomètres ce qui n'est pas négligeable pour la région. En se promenant sur le lit de ce cours d'eau, il est difficile de se douter qu'il parcourt des milliers d'hectares de terres cultivées. C'est un dépaysement à couper le souffle! D'ici les deux prochaines années, le comité désire offrir aux citoyens la possibilité de se déplacer sur la rivière, et ce, de façon sécuritaire. Le projet consiste à aménager deux accès, dont l'un au site Chouette à voir! de l'UQROP, à Saint-Jude et l'autre, à son embouchure à Saint-Louis. Le comité n'écarte pas l'idée d'aménager un site supplémentaire à La Présentation, là où certains départs de randonnées en canot-kayak sont déjà organisés chaque année. De plus, le comité a beaucoup d'idées pour faire découvrir à la population cette rivière dont, entre autres, la réalisation de sentiers d'interprétation. Cette rivière est à découvrir et le CBVS y travaille!

Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal

Ce comité est le dernier regroupement mis en place par la MRC des Maskoutains en collaboration avec l'UPA de la Montérégie. Il a été officiellement créé le 26 janvier 2015. Les membres du comité sont des agriculteurs, des citoyens et des représentants municipaux et industriels. Ce bassin versant est confronté à une importante problématique

liée au transport de sédiments vers la rivière Yamaska. Le comité a à cœur l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité du secteur ainsi que la protection des cours d'eau par les bandes riveraines. Au cours des prochains mois, le conseil d'administration prendra le temps de bien connaître le territoire et d'en identifier les principaux enjeux. Une visite du bassin versant sera organisée par les administrateurs cet automne



et les propriétaires avoisinants seront invités à se joindre à eux. Cette visite sera notamment l'occasion de discuter des enjeux réels liés à ce bassin versant et de son historique.



Comité de la Rivière Noire

Le Comité de la Rivière Noire (CRN) est le seul comité de rivière de la MRC des Maskoutains. Se basant sur des actions visant la bonification et le maintien des berges le long de la rivière Noire, son secteur d'activité est principalement municipal, plutôt qu'étendu selon les limites habituelles d'un bassin versant. Trois municipalités se sont alliées aux membres du comité pour accomplir sa mission, soit Saint-Liboire, Saint-Valérien-de-Milton et Upton, dans la MRC d'Acton. Organisant entre autres des soirées d'information et de formation, des dons d'arbustes et des campagnes de sensibilisation pour les riverains, le CRN est bien connu du milieu. Malgré le travail ardu pour le maintien et l'amélioration des berges de la rivière Noire, le comité n'écarte pas une gestion par bassin versant dans le futur. Certains petits affluents se trouvant dans la zone d'activité du comité pourraient être l'objet d'actions environnementales dans un avenir rapproché.



« Le comité en a aussi profité pour faire le tirage de quinze plants d'arbustes parmi les gens présents. »

Une soirée formatrice

Le CRN a à cœur le respect des bandes riveraines, efficaces pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Noire. Une bande riveraine bien établie filtre l'eau de ruissellement et maintient le sol en place, réduisant aussi l'apport de sédiments dans la rivière. De plus, elle sécurise les habitations des riverains, sujet d'inquiétude souvent rapporté aux administrateurs du comité.

La stabilisation des berges est donc un enjeu important pour ce secteur. Le 29 avril 2015, le CRN a organisé une conférence sur l'érosion des berges avec madame Denise Fillion. Ayant travaillé pendant 35 ans au ministère de l'Environnement sur les bords des lacs et cours d'eau, madame Fillion a développé une expertise sur les phénomènes liés à l'érosion et la stabilisation riveraine.

Maintenant formatrice pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM), elle a su captiver un auditoire de plus de 40 personnes lors de cette soirée. Le comité en a aussi profité pour faire le tirage de quinze plants d'arbustes parmi les gens présents. Ces arbustes indigènes avaient été sélectionnés parmi les variétés les plus adaptées pour la stabilisation des berges.





Comité des bassins versants des Douze et Métairie

Le bassin versant de la décharge des Douze et celui du cours d'eau Mercier (communément appelé la Métairie) sont deux bassins versants adjacents dont les émissaires se jettent dans la rivière Yamaska, non loin l'un de l'autre. Le Comité des bassins versants des Douze et de la Métairie (CBVDM) a été fondé en 2012 par l'union de ces deux territoires et dans le but de réaliser un mandat commun, soit l'amélioration de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du potentiel écotouristique.

Par ailleurs, bien avant la création de ce comité, de nombreux projets avaient été réalisés dans ces secteurs comme des activités de sensibilisation et préservation du Boisé des Douze et de la Crête Saint-Dominique et des plantations faites le long



du ruisseau de la Métairie par les élèves du collège Saint-Maurice. La création de ce comité était la suite logique de ces actions pour l'environnement.

Ces bassins versants couvrent 34,6 km² et possèdent plusieurs particularités, dont de grandes superficies de terre noire, des cours d'eau linéaires et canalisés ainsi qu'un noyau urbain et industriel. Dix administrateurs sont unis pour réaliser différents objectifs. Parmi ceux-ci, on note la présence d'un représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe et d'un représentant des Carrières de Saint-Dominique, une entreprise partenaire de plusieurs projets du comité.

Au cours des dernières années, le comité a procédé à deux plantations de bandes riveraines démonstratives en milieu résidentiel et agricole grâce à la participation financière du programme Opération Bleu-Vert de l'OBV Yamaska et au travail de nombreux bénévoles. Le comité travaille présentement avec le milieu agricole sur divers projets, dont certains, visant une meilleure protection des bandes riveraines.

Une plantation symbolique

Le 26 mai, le CBVDM a conclu son projet de plantation démonstrative le long d'un petit affluent du cours d'eau de la Métairie. Ce projet a permis la plantation d'une bande riveraine en terrain agricole et résidentiel, de même que l'ensemencement d'un mélange d'herbacées vivaces sur une parcelle de 2 500 m². Situé sur le terrain des Sœurs de la Charité de Saint-Hyacinthe, cet espace laissé à l'état naturel favorisera la biodiversité et permettra la croissance d'un maximum de plantes indigènes qui attireront les insectes utiles et les oiseaux. Cette friche aména

démontre qu'un entretien minimal peut être esthétique et pratique, tout en contribuant à l'amélioration de la biodiversité d'un secteur.

Lors de cet événement, quelques membres du comité ainsi que cinq représentantes des Sœurs de la Charité et quatre citoyens du secteur ont procédé à la plantation symbolique d'un orme d'Amérique et à l'installation d'une affiche décrivant et expliquant la parcelle ensemencée. Malgré la maladie hollandaise que connaît cette variété d'arbres, le comité espère qu'il sera épargné. Pour le CBVDM, cet arbre est en quelque sorte un emblème du secteur de la Métairie. Comme mentionné par monsieur Bernard Valiquette, vice-président du comité, cet arbre ne manquera pas de rappeler sa présence à travers la riche histoire de



Saint-Hyacinthe et des Sœurs de la Charité. Le choix de l'essence d'arbre cadrait bien avec les célébrations du 175^e anniversaire des religieuses. Autrefois, deux ormes d'Amérique mûres embellissaient le paysage agricole de la Métairie et procuraient de l'ombre au bétail de cette ferme historique.

Les personnes intéressées peuvent observer cette plantation derrière les condos de la rue des Seigneurs Est, près de la passerelle qui surplombe le cours d'eau de la Métairie (Mercier), aménagée par la Ville de Saint-Hyacinthe.





Comité des bassins versants Delorme et Ferré

Le grand bassin référence au début de la colonisation de Saint-Hyacinthe par le seigneur Delorme et aux nombreux moulins construits et démolis, entre les années 1750 et 1900, à l'embouchure de cette rivière. Les strates de couleur évoquent l'agriculture et illustrent l'importance de l'empreinte de l'homme sur la qualité de l'eau. Elles rappellent que cette richesse est épuisable et du coup, que chacun doit minimiser l'impact négatif de ses gestes sur sa qualité,

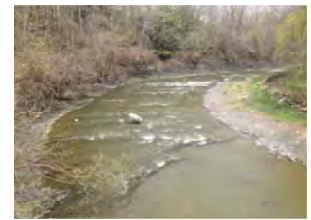
sa quantité et son utilisation. Ainsi, le comité s'est donné pour mandat de « promouvoir la santé environnementale de ces bassins versants par la sensibilisation, l'éducation et l'action commune ».



Une visite qui en dit long

Le 10 mai 2014, des administrateurs du comité se sont promenés sur le territoire du bassin versant afin d'en observer la dynamique. À ses débuts, le comité désirait connaître le secteur et ses différents milieux dont l'agricole, le résidentiel, le forestier et l'urbain. Au cours de cette sortie, les administrateurs ont pu observer certaines problématiques, mais aussi constater à quel point cette rivière est riche en beauté et en histoire et concrétiser ainsi leur désir de la préserver. Lors de cette journée, certaines problématiques agricoles ont été identifiées, dont des décrochements de berges, des ravinements et l'état des bandes riveraines.

Ils ont aussi vu les effets de certaines « manies » urbaines comme la tonte des pelouses, trop rapprochée, et le dépôt de matières inertes sur les berges. Ils ont bien perçu l'inquiétude des résidents de la place Guertin et ont vu l'état érodé du ruisseau Ferré qui passe derrière leur résidence. Les photos présentées à tout le reste des administrateurs du comité, ont provoqué beaucoup de discussions et d'idées de projets. Le premier projet du comité se déroulera cet automne sur les terrains résidentiels bordant le ruisseau Ferré.



Comité de bassin versant du Ruisseau Corbin



« Ce dernier projet fait la fierté de ce comité qui, en 2013, a estimé que les bandes riveraines étaient respectées à 90 % »

Le ruisseau Corbin et ses affluents, entièrement situés à Saint-Damase, avaient fréquemment besoin d'entretien mécanique pour faciliter leur égouttement. En plus de subir une perte de superficie cultivable lors des travaux, les producteurs agricoles doivent aussi en assumer la facture. Le Comité de bassin versant du Ruisseau Corbin (COBAVERCO) a été créé en 2010 lorsqu'une problématique d'érosion et d'accumulation de sédiments générali-

sée sur l'ensemble du bassin versant a été identifiée. L'objectif principal de ce comité est de promouvoir la santé environnementale du bassin versant et des zones riveraines en mobilisant la population afin d'améliorer la qualité de l'eau. Ce comité de bassin versant a un conseil d'administration formé d'agriculteurs bénévoles. Durant les années 2011 à 2013, il a bénéficié d'une coordonnatrice à temps plein dans le cadre du

Programme de gestion intégrée de l'eau par bassin versant du MAPAQ. Au cours de ces années, une multitude de projets ont été réalisés, entre autres la caractérisation et la correction des problématiques d'érosion; la plantation de bandes riveraines arbustives; la plantation d'arbres isolés, sans oublier le projet d'élargissement et d'ensemencement de bandes riveraines élargies. Ce dernier projet fait la fierté de ce comité qui, en 2013, a estimé que les bandes riveraines étaient respectées à 90 %.





Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines

COMITÉ DE BASSIN VERSANT
DU RUISSEAU DES SALINES

Le Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) a été créé en 2010 dans le but de promouvoir la santé environnementale du bassin, de restaurer la qualité de l'eau en concertation avec tous les usagers et gestionnaires et pour assurer la pérennité de la ressource eau et soutenir les initiatives locales en la matière. Ses principaux objectifs sont d'aider à restaurer et protéger les berges des cours d'eau du



bassin versant; améliorer les pratiques des acteurs du milieu (agricoles, municipaux, industriels, commerciaux et individuels) et mettre en place des mesures limitant l'accumulation de sédiments dans les cours d'eau. Ce bassin versant accumule l'eau d'une grande portion de la zone agricole et industrielle; il sillonne ensuite le Parc Les Salines et se déverse non loin de là, dans la rivière Yamaska. En octobre 2013, le comité a réalisé un premier projet d'envergure grâce à une contribution financière de la Fondation des amis de

l'environnement de la Banque TD. Une bande riveraine de démonstration en milieu industriel (Parc Théo-Phénix en bordure de la route 235) a été aménagée et plus de 1 500 arbres et arbustes ont été plantés. Ayant beaucoup de champs d'actions différents (agricoles, industriels, résidentiels, forestiers), ce petit comité est toujours à la recherche d'administrateurs bénévoles désirant s'impliquer pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de ce bassin versant.

l'environnement de la Banque TD. Une bande riveraine de démonstration en milieu industriel (Parc Théo-Phénix en bordure de la route 235) a été aménagée et plus de 1 500 arbres et arbustes ont été plantés. Ayant beaucoup de champs d'actions différents (agricoles, industriels, résidentiels, forestiers), ce petit comité est toujours à la recherche d'administrateurs bénévoles désirant s'impliquer pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de ce bassin versant.



Un projet qui sème les idées

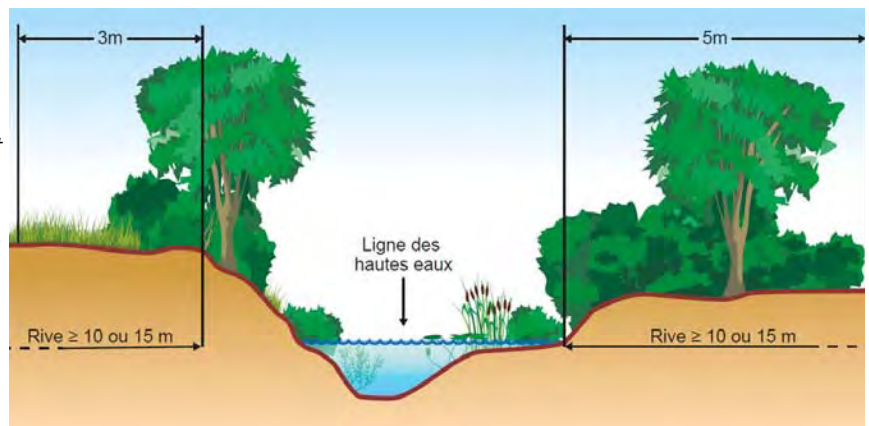
En septembre 2013, Environnement Canada a accordé au CBVRS un montant de 24 950 \$ dans le cadre du Programme d'interactions communautaires (PIC) du Plan d'action Saint-Laurent. Le projet ainsi subventionné consistait à établir une caractérisation des berges agricoles des 12 km de cours d'eau de ce bassin versant où 24 propriétaires agricoles cultivent une superficie totalisant près de 900 hectares. Les données issues du rapport ont identifié 417 sites d'érosion, dont plus de la moitié étaient jugés problématiques. De plus,

le rapport mentionnait que dans 50 % des cas, les bandes riveraines n'étaient pas respectées et que dans l'autre portion, la majorité ne l'était qu'au minimum de la distance réglementaire. La deuxième partie du projet a permis la délimitation (piquetage ou balisage) de la bande riveraine réglementaire telle qu'exigée dans la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les bandes riveraines du bassin versant sont maintenant

respectées et une fois bien végétalisées, elles serviront de filtre entre le milieu aquatique et terrestre et seront un milieu de vie pour la faune du secteur. Le rapport final de ce projet fournit au comité plusieurs idées d'actions à réaliser en collaboration avec les producteurs agricoles, dont un ensemencement des bandes riveraines prévu dès cet automne.

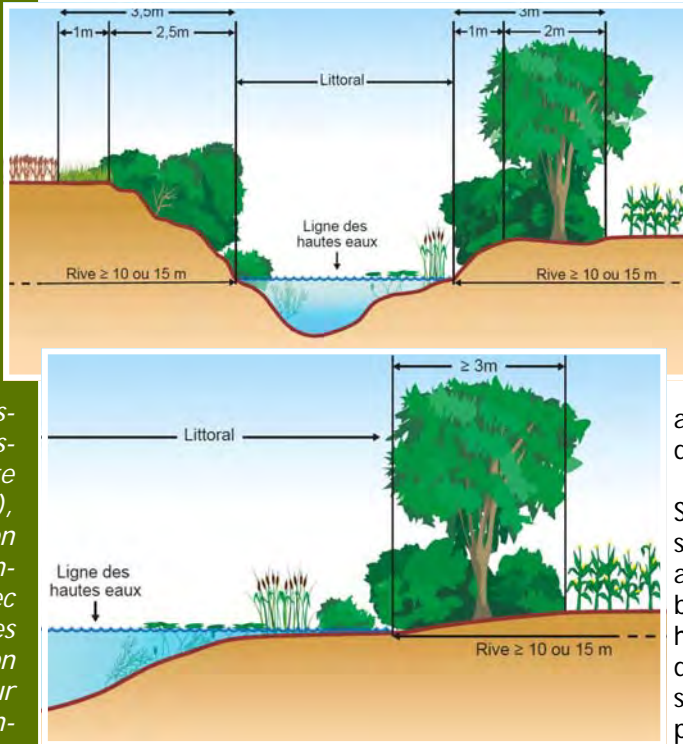
Les bandes riveraines

Le principe des bandes riveraines découle de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)* émise par le gouvernement du Québec en 1987. Les bandes riveraines s'appliquent à tous les types de propriété, y compris les terrains résidentiels et les terres agricoles. La rive se mesure à 10 ou 15 mètres de la ligne des hautes eaux (LHE) de tous les lacs et cours d'eau.



Extrait de la PPRLPI : **Les bandes riveraines, la suite...**

« Dans la rive, sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux. Peuvent toutefois être permis les constructions, les ouvrages et les travaux suivants (voir description exhaustive dans le texte de la politique), si leur réalisation n'est pas incompatible avec d'autres mesures de protection préconisées pour les plaines inondables ».



En milieu agricole, la bande riveraine minimale doit couvrir une surface de 3 mètres à partir de la LHE. La ligne naturelle des hautes eaux (LHE) se définit par l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres. Les cours d'eau agricoles ne permettent pas facilement de déterminer cette démarcation végétale, alors l'utilisation de la limite des inondations de récurrence de deux ans est aussi une façon de déterminer la LHE.

Sur le terrain, des signes visuels peuvent aussi donner une bonne idée de la hauteur de la LHE, dont les démarcations sur les arbres ou les ponceaux.



Le piquetage des bandes riveraines

En territoire fortement agricole comme celui de la MRC des Maskoutains, il est fréquent d'observer un empiètement des activités agricoles dans la bande riveraine réglementaire. Le respect de cette bande de végétation est l'enjeu principal des comités de bassin versant de la MRC.

Au cours des dix dernières années, les représentants du MAPAQ, de la MRC, des municipalités et de l'UPA ont mis sur pied plusieurs campagnes de sensibilisation. Des résultats intéressants se font sentir sur le territoire de la MRC, mais beaucoup d'efforts restent à faire.

Une bonification des travaux d'entretien des cours d'eau fait en sorte que la bande riveraine est maintenant balisée par des piquets de bois une fois le chantier terminé.

Actuellement, ce piquetage s'effectue uniquement sur les propriétés agricoles.



Le piquetage des bandes riveraines a débuté en 2013 sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe. Depuis 2015, il s'effectue dans la majorité des municipalités de la MRC. L'objectif derrière le piquetage des bandes riveraines est de montrer clairement, sur le terrain, jusqu'où l'agriculture est permise et d'outiller tous les partenaires dans la mise sur pied d'actions visant l'amélioration de notre environnement.

Dans le cadre de certains des projets menés par les comités, deux d'entre eux (CBVRS et CBVDM) ont aussi balisé tous les cours d'eau de leur territoire.



Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet



La rivière Chibouet, aussi connue sous le nom de Scibouette, traverse plusieurs municipalités et se déverse dans la rivière Yamaska, à Saint-Hugues. Ce grand bassin hydrologique couvre plus de 165 km² et l'on y trouve principalement des terres agricoles. Les membres du comité ont convenu de travailler sur ce mandat : améliorer la qualité de l'eau de la rivière Chibouet, redonner l'accès aux citoyens à une rivière en santé et rétablir la qualité des habitats naturels. Dans

un premier temps, les administrateurs du comité désirent sensibiliser la population à l'impact de ses actions sur la qualité de l'eau. L'un de leurs principaux objectifs est de faire la promotion du respect des bandes riveraines. Cet automne et le printemps prochain, plusieurs inventaires fauniques seront réalisés afin d'évaluer la quantité et la qualité de la faune de ce bassin versant.



Le comité espère obtenir des résultats qui seront significatifs pour les utilisateurs de l'eau et créer ainsi un sentiment d'appartenance et le désir d'améliorer cet habitat.

« Malgré la baisse des concentrations médianes, des pics de concentrations élevées sont encore mesurés dans l'eau de la rivière Chibouet et l'on y trouve toujours des épisodes de dépassement des critères de qualité de l'eau. »

Des études qui parlent

Depuis de nombreuses années, la rivière Chibouet est le sujet d'études sur la qualité physicochimique de l'eau et la présence de pesticides. Les résultats ont confirmé une importante dégradation de cet environnement et un fort taux de pollution.

Dans le document *Tendances de la qualité de l'eau de 1999 à 2008 dans dix bassins versants agricoles du Québec (MDDEFP 2013)*, les résultats concernant la rivière Chibouet révèlent des concentrations de phosphore, de coliformes fécaux et de matières en suspension dépassant largement le critère de qualité de l'eau et parfois, celui de vie chronique.

Les résultats ne sont guère mieux au sujet des pesticides. Selon le document *Présence de pesticides dans l'eau au Québec : bilan dans quatre cours d'eau de zones en culture de maïs et de soya en 2008, 2009 et 2010 (MDDEFP 2012)*, les analyses signalent la présence de 15 à 22 pesticides différents, le plus souvent de type herbicide, dont le glyphosate (Round Up), le S-métolachlore et l'atrazine qui dépassent le critère de qualité de l'eau dans 5 à 10 % des échantillons.

Dans le cas du glyphosate, on observe une tendance à la hausse, liée à l'augmentation des superficies de cultures génétiquement modifiées. Malgré la baisse des concentrations médianes, des pics de concentrations élevées sont encore mesurés dans l'eau de la rivière Chibouet et l'on y trouve toujours des épisodes de dépassement des critères de qualité de l'eau.

Les études des communautés d'organismes benthiques démontrent aussi l'état dégradé de cette rivière. Les macroinvertébrés benthiques, ou benthos, sont des organismes sans colonne vertébrale et visibles à l'œil nu : insectes, mollusques, crustacés et vers qui habitent le fond des cours d'eau et des lacs. Comme ils sont une source de nourriture pour plusieurs espèces de poissons, d'amphibiens et d'oiseaux, ils constituent un important maillon de la chaîne alimentaire. Les macroinvertébrés benthiques sont donc reconnus pour être de bons indicateurs de la santé des écosystèmes aquatiques. La rivière Chibouet abrite malheureusement une communauté benthique en mauvais état de santé.

Ces données démontrent l'urgence d'agir pour la rivière Chibouet et donnent aussi le ton par rapport aux autres cours d'eau de la région qui subissent aussi une forte pression du milieu agricole.

La gestion de l'eau par bassin versant est, à mon avis, la meilleure façon d'améliorer la qualité d'un cours d'eau et de son environnement. En posant des gestes simples, même dans les zones les plus éloignées d'un cours d'eau, nous améliorons sa qualité et par le fait même, la biodiversité du secteur. Mais, l'amélioration de ces habitats n'est pas une tâche simple et rapide. Au contraire!

Un grand nombre de personnes interviennent à l'intérieur d'un bassin versant et le premier défi est de les conscientiser à l'impact de leurs gestes, souvent anodins, sur celui-ci. Chaque jour, je suis très fière de l'accomplissement des comités que j'accompagne. Malgré ce qu'on peut en dire, chaque geste compte et nous permet d'avancer vers un environnement plus sain pour les générations futures.

S'impliquer au sein d'un comité de bassin versant est un geste positif en soi et je lève mon chapeau à tous les bénévoles qui, à chaque rencontre, se déplacent, participent et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour atteindre un même but. Ils ont à cœur leurs objectifs et prennent plaisir à travailler ensemble. Bravo!

Merci de prendre le temps de découvrir ces comités et leurs efforts conjugués pour l'amélioration de notre territoire.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »
Antoine de Saint-Exupéry



Agente de liaison,
Comités de bassin versant



805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Téléphone: 450 774-3156
Télécopieur: 450 774-7161

Personne ressource:
Anolise Brault
abrault@mrcmaskoutains.qc.ca



La MRC des Maskoutains existe depuis 1981. Elle regroupe 17 municipalités. Les maires se réunissent en conseil une fois par mois pour assurer la gestion de dossiers en lien avec les responsabilités et compétences de la MRC. Ils sont aussi appelés à siéger à plusieurs comités ou commissions. La MRC des Maskoutains a pour responsabilité première l'aménagement et la planification de l'utilisation de son territoire. Elle a élaboré un schéma d'aménagement et de développement qu'elle doit mettre à jour régulièrement.

La MRC est aussi chargée de dispenser les services d'évaluation foncière (sauf pour la ville-centre, Saint-Hyacinthe) et ceux liés à l'entretien des cours d'eau à toutes les municipalités de son territoire. La MRC effectue les ventes de biens fonciers (terrains et bâtiments) en cas de non-paiement de taxes, et ce, pour toutes les municipalités membres, à l'exception des villes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie.

Autres mandats de la MRC

Au fil des ans, la MRC a consolidé son rôle de planification et elle s'est vu confier plusieurs mandats. Ceux-ci portent notamment sur :

- la sécurité publique;
- la gestion des matières résiduelles;
- la sécurité incendie;
- la sécurité civile;
- le transport adapté et collectif;
- le développement économique local et régional;
- la ruralité.

En vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec, la MRC est chargée de l'administration de divers programmes de rénovation domiciliaire.

La MRC a adopté la Politique régionale des aînés en 2015 et elle a également une Politique de la famille. Elle développe de nombreux projets concernant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

La volonté de Québec de donner plus de latitude aux régions permet de croire que les responsabilités et compétences de la MRC sont appelées à évoluer.